



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EREA

Question écrite n° 1857

## Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des établissements régionaux d'enseignement adapté, lycées d'enseignement adapté (EREA-LEA). Initialement, ces établissements étaient conçus pour dispenser un enseignement adapté de type V, orienté vers le CAP à des jeunes gens en difficulté scolaire pour déficience intellectuelle légère. Outre ces jeunes gens, ils accueillent des élèves présentant des troubles du comportement qui se sont fait exclure d'un collège, d'une section d'enseignement spécialisée (SES) ou d'un lycée professionnel. Certains d'entre eux sont des délinquants. Dotés d'un internat, les EREA-LEA se voient dans l'obligation d'accueillir des élèves que la DDASS ou la DDPJJ ou un juge pour enfant souhaitent soustraire au milieu familial ou social. Les EREA-LEA qui se sont implantés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), ne sont pas reconnus établissements de ZEP bien qu'ils recrutent, au niveau départemental essentiellement, des jeunes gens en grande difficulté scolaire, familiale et/ou sociale, issus de ZEP. Dans le cadre de la révision du plan des ZEP, les enseignants de ces établissements souhaiteraient que la difficulté de leur mission d'enseignement soit reconnue et que les EREA-LEA soient intégrés dans les ZEP. Ils demandent, par ailleurs, si cette intégration entraînerait des modifications statutaires pour les établissements d'enseignement adapté. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en faveur des EREA-LEA.

## Texte de la réponse

La relance de la politique des zones d'éducation prioritaires constitue une des priorités fortes de l'action du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie pour cette année. L'objectif est non seulement de redessiner une carte qui, au fil du temps, révèle son inadéquation aux situations réelles mais aussi de redonner un contenu fort à une politique dont l'objectif essentiel est de lutter contre l'échec scolaire. Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire a présenté les grandes orientations du ministère sur cette question récemment. Un travail de réexamen de la carte et des politiques de gestion académiques est engagé par l'inspection générale en lien avec les recteurs de telle sorte qu'une nouvelle politique assortie de nouveaux moyens et appuyée sur une carte juste puissent être annoncée prochainement. Cette nouvelle politique donnera lieu à des concertations locales. Les recteurs seront encouragés à avoir une gestion plus souple de la carte des zones d'éducation prioritaires afin qu'elle puisse bouger et répondre au mieux à l'évolution des difficultés sur le terrain. Dans le cadre de ce réexamen académie par académie, une attention particulière sera portée aux établissements régionaux d'enseignement adapté, lycées d'enseignement adapté (EREA-LEA).

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Ferrand](#)

**Circonscription :** [Vaucluse \(3<sup>e</sup> circonscription\)](#) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1857

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 4 août 1997, page 2513

**Réponse publiée le** : 8 décembre 1997, page 4500